



PRÉFET DU VAR

Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Bureau de l'environnement et du développement durable
Programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations
du Pansard et du Maravenne sur le territoire de la commune de La Londe-les-Maures

Sur demande de la communauté de communes Méditerranée Porte-des-Maures (CCMPM), domiciliée Place du 11 Novembre, 83250 La Londe-les-Maures et par arrêté du 9 juillet 2021, le préfet du Var organise une enquête publique unique sur le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne. Cette enquête, d'une durée de 32 jours consécutifs, se tiendra à la mairie annexe de La Londe-les-Maures du 16 août au 16 septembre 2021 inclus.

L'objectif principal de ce programme est de réduire les inondations afin de protéger les populations.

Il comprend 21 aménagements qui concernent le Maravenne et son affluent le Pansard. Les principaux aménagements projetés consistent en la reprise ou la création d'ouvrages de franchissement, la création de digues en terre ou en palplanches, le recalibrage du Pansard et du Maravenne, le confortement de berges, la création d'une zone d'expansion des crues sur le secteur de Notre-Dame, d'un déversoir vers la plaine du Bastidon et d'un chenal de délestage du Maravenne.

Le dossier d'enquête publique unique comporte notamment le bilan de la concertation, une étude d'impact, les avis de l'autorité environnementale et du conseil national pour la protection de la nature, les mémoires en réponse de la CCMPM à ces avis, le compte rendu de la réunion des personnes publiques associées, les avis sur les incidences notables du projet sur l'environnement du conseil communautaire de la CCMPM et du conseil municipal de la commune de La Londe-les-Maures.

Au terme de la procédure, le préfet du Var se prononcera sur :

- la déclaration d'utilité publique des travaux en vue de l'expropriation ;
- la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de La Londe-les-Maures avec le projet ;
- la cessibilité de tout ou partie d'immeubles et de droits réels immobiliers nécessaires à la réalisation de l'opération, sur le territoire de la commune de La Londe-les-Maures ;
- l'autorisation environnementale comprenant les procédures embarquées d'autorisation loi sur l'eau, d'autorisation de défrichement, d'autorisation spéciale au titre des sites classés, la dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées et à l'absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000 avec la déclaration d'intérêt général du projet ;
- la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

1) sur le site Internet des services de l'État dans le Var, du 1^{er} jour de l'enquête à 0h, au dernier jour de l'enquête à 24h, à l'adresse : <http://www.var.gouv.fr/enquetes-publiques-en-cours-hors-icpe-r2081.html>

Dans les mêmes délais, le public pourra formuler ses observations par courriel, à l'attention du président de la commission d'enquête, à l'adresse électronique suivante :

pansardmaravenne-epvar@administrations83.net

Ces observations seront consultables par le public, dans les meilleurs délais, sur le site Internet susvisé.

2) sur support papier à la mairie annexe de La Londe-les-Maures, aux jours et heures indiqués dans le tableau, ci-dessous. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par un membre de la commission d'enquête.

Lieux d'enquête	Jours et heures
Mairie annexe de La Londe-les-Maures Hôtel de Ville Place du 11 novembre BP 62 83250 La Londe-les-Maures	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00

3) sur un poste informatique à la mairie de La Londe-les-Maures, aux jours et heures suivants : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30, le samedi de 9h00 à 11h00.

Le public pourra adresser ses observations et propositions par lettre, à l'attention du président de la commission d'enquête chargé de l'enquête sur le projet, à la mairie annexe de La Londe-les-Maures. Monsieur François Boussard, a été désigné en qualité de président de la commission d'enquête, les membres titulaires de la commission sont Messieurs Bertrand Nicolas et Michel Métivet.

Les membres de la commission se tiendront à la disposition du public, au lieu, jours et heures indiqués ci-après :

Permanences de la commission	
Mairie annexe de La Londe-les-Maures Hôtel de Ville Place du 11 novembre BP 62 83250 La Londe-les-Maures	Le 16 août 2021 de 9h00 à 12h00 Le 24 août 2021 de 9h00 à 12h00 Le 3 septembre 2021 de 9h00 à 12h00 Le 8 septembre 2021 de 14h00 à 17h00 Le 13 septembre 2021 de 9h00 à 12h00 Le 16 septembre 2021 de 14h00 à 17h00

Des courriers peuvent leur être remis lors de leurs permanences. Ils seront annexés au registre.

Pendant toute la durée de l'enquête, des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de la CCMPM à l'adresse suivante : Monsieur le président de la CCMPM, Hôtel de Ville, place du 11 novembre, BP 62, 83250 La Londe-les-Maures.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie annexe de La Londe-les-Maures, au bureau de l'environnement et du développement durable de la préfecture et sur le site Internet des services de l'État dans le Var, à l'adresse suivante :

<http://www.var.gouv.fr/toutes-les-enquetes-publiques-cloturees-r2082.html>

Les personnes intéressées pourront également en demander communication, auprès du préfet du Var, dans les conditions prévues au titre 1^{er} du code des relations entre le public et l'administration.